

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

VILLE
de
MARCOING



Tél: 03 27 82 23 00

Arrêté n° 2024-25
VOIRIE

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Marcoing

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
notamment les articles L 2212-2 et L 2212-4,

Considérant que l'amélioration des conditions
météorologiques permet à nouveau l'utilisation du
terrain de football situé rue Parmentier,

Article 1 : L'interdiction d'utilisation du terrain municipal de football (terrain d'honneur et terrain d'entraînement) est levée à compter du mercredi 20 mars 2024 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :

⇒ Monsieur le Président de l'Association Sportive de Marcoing

Fait à Marcoing, le 19 mars 2024.

Le Maire,

Jean-Claude GUINET.